

Paul VI (1897-1978), un nouveau « saint » ?

Publié le 1 octobre 2018
Abbé Thierry Gaudray
18 minutes

Le 5 août dernier, François s'adressa à la foule assemblée sur la place Saint-Pierre pour l'Angélus :

*« Il y a quarante ans, le bienheureux pape **Paul VI** vivait ses dernières heures sur cette terre. Il mourut, en effet, dans la soirée du 6 août 1978. Nous le rappelons avec une grande vénération et gratitude, dans l'attente de sa canonisation le 14 octobre prochain... Saluons tous ce grand pape de la modernité par un applaudissement ! »*

Nul doute qu'en canonisant Paul VI, après **Jean XXIII et Jean-Paul II**, François ait l'intention de confirmer les catholiques dans les nouvelles orientations prises par l'Église depuis le Concile, et de donner un nouveau lustre à la liturgie réformée. Paul VI fut d'ailleurs le premier pape à utiliser la canonisation des saints pour avaliser le Concile, en annonçant le 18 novembre 1965, donc avant son achèvement, l'introduction de la cause de béatification de **Pie XII** mais aussi de Jean XXIII.

Combien opposés étaient pourtant les jugements de ces deux papes sur Monseigneur Montini ! Si celui-ci fut le proche collaborateur du cardinal Pacelli pendant de nombreuses années, c'est par la volonté de Pie XII qu'il fut écarté de Rome en 1954. Le neveu de Paul VI témoigna que son oncle ne s'est jamais fait la moindre illusion : *« c'était pour lui un drame dans tous les sens du mot »*. Même si Pie XII n'a pas cru qu'il convenait d'écarter un substitut aux Affaires ordinaires de la secrétairerie d'État sans lui accorder une apparente promotion, le blâme n'en était pas moins public. En effet traditionnellement le siège de Milan était occupé par un cardinal, or « Pie XII ne créa plus aucun cardinal », et cela *« pour ne pas avoir à désigner Mgr Montini. »* Au contraire Jean XXIII, le 4 novembre 1958, un peu avant la cérémonie de son couronnement, écrivit un billet à Monseigneur Montini pour lui annoncer que cette dignité lui serait prochainement conférée et sept ans plus tard, sur son lit de mort, il dit : *« Mon successeur sera le cardinal Montini. »*

Comment est-il possible que le pape François utilise de nouveau les paroles sacrées de la canonisation pour proposer en exemple un fossoyeur de la Tradition ? Nous laisserons les théologiens répondre à cette question. Pour l'instant, le bon sens et la foi nous suffisent pour refuser de rendre un culte à Paul VI. Les graves défaillances dans la défense de la foi, la promulgation de la nouvelle messe, l'abandon du zèle missionnaire pour le règne de Notre-Seigneur prouvent que Paul VI était libéral et qu'il ne saurait être un modèle pour les catholiques.

Défense de la foi

« Il arrive que paraissent des livres où la foi est diminuée sur des points importants, que l'épiscopat se taise, que l'on ne trouve pas ces livres étranges... et c'est cela qui, à mes yeux, est étrange ». Mais le pape lui-même supprima l'Index, paralysa le Saint-Office, ne prit aucune sanction contre les négateurs de la foi comme, par exemple, les évêques hollandais qui avaient publié un catéchisme scandaleux qui niait aussi bien les anges et le sacerdoce que l'Incarnation et la Présence réelle. Si le 30 juin 1968, il professa un Credo orthodoxe, jamais il ne défendit cette foi en condamnant les hérétiques. À Rome, il remit à l'honneur des professeurs naguère expulsés par le Saint-Office. *« Paul VI aura laissé la sainte Église de Dieu être envahie par le déferlement des eaux marécageuses de l'apostasie imminente »*. Il ne s'agissait pas de faiblesse (ce qui aurait été déjà grave chez un souverain pontife), mais d'une attitude irénique et irréaliste qui lui était habituelle. L'encyclique **Mysterium Fidei** peut être citée en illustration. En effet, avant même la fin du Concile, se multipliaient les innovations liturgiques et se répandaient des doctrines, qui, dit-il lui-même, troublaient les âmes des

fidèles et jetaient une grande confusion. Or non seulement le pape ne condamna personne mais il ne put s'empêcher d'admirer les bonnes intentions des fauteurs d'hérésies : « *Nous ne nions pas chez ceux qui répandent ces opinions surprenantes le souci louable d'approfondir un si grand mystère* » . En fait Paul VI ne se montra sévère qu'à l'égard des défenseurs de la Tradition. Invariablement, il cédait et laissait faire les autres. C'est ainsi que **le père Calmel** considérait le pontificat de Paul VI comme « *une éclipse de la papauté* » tant celui-ci prétendait « *gouverner l'Église en réunissant des synodes et sans condamner personne.* » **Le professeur Amerio** a pu intituler un des sous-chapitres de son maître livre *Iota Unum* : « *le renoncement à exercer l'autorité* ». Comme il fut symbolique ce 13 novembre 1964, quand Paul VI déposa la tiare, signe de la plénitude de son pouvoir !

La publication de l'encyclique **Humanae vitæ** le 25 juillet 1968 fut la seule fois où Paul VI imposa son enseignement. Mais, là encore, il ne prit pas la moindre mesure contre les conférences épiscopales, relayées par une myriade de publications, qui avaient osé s'opposer publiquement à sa décision qui, cette fois-ci, n'était que la reprise de l'enseignement traditionnel au moins dans ses conclusions. Mais la question allait bien au-delà de celle de la contraception. **Le cardinal Suenens, le cardinal Alfrink** et beaucoup d'autres lui reprochèrent de s'être montré infidèle à la collégialité que le concile Vatican II venait d'introduire dans l'Église. Le pape tenta alors de faire appel à la compassion de ses contradicteurs, mais il ne se conduisit point en chef : « *Peut-être le Seigneur ne m'a-t-il pas appelé à ce service parce que j'y étais spécialement apte, ou pour que je gouverne l'Église et la sauve dans les difficultés présentes, mais pour que je souffre quelque chose pour l'Église...* » Or l'office de Souverain Pontife prescrivait à Paul VI de commander et non d'apitoyer, ni même seulement d'exhorter et d'admonester.

Jamais Paul VI n'a voulu remettre en cause le concile Vatican II qui, selon lui, « *ne fait pas moins autorité, qui est même sous certains aspects plus important que celui de Nicée.* » Et pourtant, il en vit les fruits : « *Nous en espérons un printemps, et il est venu une tempête.* » Le discours à un groupe de séminaristes le 7 décembre 1968 est bien connu : « *L'Église se trouve à une heure d'inquiétude, d'autocritique, on dirait presque d'autodémolition.* » Il ajoutait une remarque qui montre à quel point il était resté sourd aux cris d'alarme qui avaient été lancés : « *C'est comme un bouleversement intérieur, aigu et complexe, auquel personne ne se serait attendu après le Concile* » . Dix ans après la Concile, à la mort de Paul VI, le nombre de religieux dans le monde avait diminué d'un quart. La plupart de ceux qui restaient ne menaient le plus souvent que l'ombre d'une vie religieuse . Les fidèles quittaient les églises.

La dévotion mariale souffrit aussi beaucoup durant le pontificat de Paul VI. À la première session du Concile, alors qu'il n'était que cardinal, il s'était déjà opposé à l'attribution de nouveaux titres à la Vierge Marie. C'est lui qui fit supprimer le schéma qui avait été préparé sur Notre-Dame, pour le réduire à un chapitre de celui consacré à l'Église. En 1967, il donna au gouvernement turc l'étendard que les chrétiens avaient pris aux musulmans à Lépante grâce à la protection de Marie.

La nouvelle messe

Le 21 octobre 1969, un **Bref examen critique** sur la nouvelle messe était présenté au pape par les **Cardinaux Ottaviani et Bacci**. Un peu plus d'un mois auparavant, **Monseigneur de Castro Mayer**, évêque de Campos au Brésil, lui avait déjà écrit : « *Le Novus Ordo Missæ non seulement n'inspire pas la ferveur, mais encore exténue la foi dans les vérités centrales de la vie catholique, telles la présence réelle de Jésus dans le très saint Sacrement, la réalité du sacrifice propitiatoire, le sacerdoce hiérarchique.* » Pourtant Paul VI se montra intraitable pour imposer cette nouvelle liturgie conçue pour plaire aux Protestants : « *Ce n'est pas une décision arbitraire ; ce n'est pas une expérience temporaire ou facultative ; ce n'est pas une improvisation due à un quelconque dilettante. C'est une loi élaborée par d'éminent liturgistes après de longues discussions et de longues études.* » Les paroles les plus violentes en ce sens furent celles du consistoire du 24 mai 1976 : « *C'est au nom de la Tradition que nous demandons à tous nos fils, à toutes les communautés catholiques, de célébrer dans la dignité et la ferveur, la liturgie rénovée. L'adoption du nouvel Ordo*

Missæ n'est pas du tout laissée au libre arbitre des prêtres ou des fidèles [...]. Le nouvel Ordo a été promulgué pour être substitué à l'ancien [...]. Avec la même autorité suprême [que celle de saint Pie V] qui nous vient du Christ Jésus, nous exigeons la même disponibilité ... » À **M. Jean Guittou** qui lui suggérait d'autoriser la messe de saint Pie V pour apaiser les esprits, le pape répondit : « *Cela jamais !* » Pourtant en 2007 dans son **Motu proprio Summorum Pontificum**, **Benoît XVI** reconnut que l'ancienne messe n'avait jamais été abrogée. Paul VI s'est donc rendu coupable d'un abus de pouvoir.

Mais les prêtres qui moururent de chagrin parce qu'on leur avait enlevé la messe ne furent pas les plus malheureux. Les abandons du sacerdoce durant le pontificat de Paul VI atteignirent des proportions inimaginables. Il l'a reconnu lui-même mais toujours avec la même inertie : « *Les statistiques nous accablent, chaque cas particulier nous déconcerte, les motivations nous imposent, certes, respect et compassion, mais elles nous causent une peine immense. Le sort des faibles qui ont trouvé la force de désertier leur devoir nous confond* » .

La question de la communion dans la main n'est pas moins symptomatique. L'instruction Memoriale Domini est une apologie de la communion donnée par le prêtre sur la langue du communiant. Elle explique comment cette façon de faire exprime davantage le respect dû au Saint-Sacrement ainsi que l'humilité avec lequel il doit être reçu. Elle fait état d'une consultation des évêques dont une forte majorité « *estiment que rien ne doit être changé à la discipline actuelle* » et elle stipule donc que « *cette façon de distribuer la Sainte Communion doit être conservée* ». Elle fait état de la pratique de donner la communion dans la main, pratique qui s'est répandue sans que le Saint-Siège ait donné la moindre autorisation. Les coupables vont-ils être sévèrement réprimandés ? Nullement ! Dans le même document romain, les Conférences épiscopales sont encouragées à peser avec soin les circonstances particulières qui pourraient exister (!) afin de prendre les décisions opportunes pour que l'usage de la communion dans la main « *s'établisse comme il faut* ».

Enfin l'usage du latin dans la liturgie fut à la fois loué et supprimé par Paul VI. Le pape allait au rebours des principes qu'il énumérait et disait en souffrir ! Le dimanche 7 mars 1965, il célébra, pour la première fois, la messe (traditionnelle) entièrement en italien. Dans son allocution, lors de l'angélus du même jour, il déclara :

« *Ce dimanche marque une date mémorable dans l'histoire spirituelle de l'Église, parce que la langue parlée entre officiellement dans le culte liturgique, comme vous l'avez vu ce matin... L'Église a fait un sacrifice en ce qui concerne sa langue propre, le latin, qui est une langue sacrée, grave, belle, extrêmement expressive et élégante. Elle fait le sacrifice de traditions séculaires et, surtout, de l'unité de langue entre ses divers peuples pour le bien d'une plus grande universalité, pour arriver à tous.* »

Le 4 mai 1967, le « *sacrifice* » fut accompli par l'Instruction *Tres abhinc annos* qui établissait l'usage de la langue vulgaire pour la récitation, à voix haute, du canon de la messe. Si en juin 1969, lors de son voyage en Ouganda, il consentit à célébrer la messe en latin à la demande des évêques africains, dans son allocution il encouragea les réformes : « *Un pluralisme est légitime, même souhaitable, sous l'aspect de la langue, du génie, de la culture* » . Le 26 novembre de cette même année, lors de la présentation du nouveau rite de la messe, l'abandon du latin était définitif :

« *Ce n'est plus le latin, mais la langue courante, qui sera la langue principale de la messe. Pour qui-conque connaît la beauté, la puissance du latin, son aptitude à exprimer les choses sacrées, ce sera certainement un grand sacrifice de le voir remplacé par la langue courante. Nous perdons la langue des siècles chrétiens, nous devenons comme des intrus et des profanes dans le domaine littéraire de l'expression sacrée. Nous perdons ainsi en grande partie cette admirable richesse artistique et spirituelle qu'est le chant grégorien. Nous avons, certes, raison d'en éprouver des regrets et presque du désarroi.* »

Salut des âmes et oecuménisme

Dans son encyclique *Ecclesiam suam*, Paul VI affirma le devoir missionnaire de l'Église, mais il ne pouvait le concevoir que comme un dialogue : « *L'Église doit entrer en dialogue avec le monde dans lequel elle vit. L'Église se fait parole ; l'Église se fait message ; l'Église se fait conversation* ». Consacré par le concile Vatican II, l'oecuménisme fut imposé à la conscience catholique par le pape à travers des gestes spectaculaires et scandaleux que ses successeurs n'auront plus qu'à imiter. En 1964, Paul VI fit un voyage en Terre Sainte durant lequel il rencontra le patriarche de Constantinople sur un pied d'égalité : après avoir lu alternativement l'évangile, ils bénirent ensemble l'assistance à l'initiative de Paul VI. De retour à Rome, il n'hésita pas à donner aux orthodoxes le chef de saint André qui était une des reliques insignes de la basilique Saint-Pierre. Le dernier jour du Concile, le 7 décembre 1965, Paul VI annonça la levée de l'excommunication des orthodoxes sans exiger la moindre abjuration de leur part. Lors de son voyage en Turquie en 1967, le pape remit une lettre officielle au patriarche de Constantinople dans laquelle les Églises orthodoxes et l'Église catholique étaient présentées comme des « *Églises sœurs*. » C'était dire que Rome ne prétendait plus être la mère de toutes les Églises et que le pape ne demandait plus à être reconnu comme le père commun des fidèles.

Quant à l'oecuménisme avec les protestants, il suffit d'évoquer la réception du Dr Ramsey, « *archevêque et primat* » de l'Église anglicane, en mars 1966. Le pape lui promit de faire réétudier la question de la validité des ordinations anglicanes (pourtant tranchée par Léon XIII) et, déjà, il lui montra quelle était son opinion en lui demandant de bénir l'assemblée en sa présence. Le « *primat* » anglais ne comprit pas cette demande inouïe et commença à se mettre à genoux lui-même. Le pape le releva prestement. Mais ce n'était qu'une première surprise. Paul VI, dans un geste prémédité, enleva ensuite son propre anneau épiscopal pour le passer au doigt du Dr Ramsey.

Jamais le règne de Notre-Seigneur n'a autant souffert des mains d'un pape. Il est vrai que celui-ci avait surtout le culte de l'homme ! Ayant refusé de condamner le communisme au cours du Concile, Paul VI s'est plusieurs fois plié aux exigences des pays de l'Est. Il suffit d'évoquer le cas du **cardinal Mindszenty** qui a probablement davantage souffert des manœuvres du pape que de ses bourreaux en Hongrie. Tous les pays encore catholiques ont été encouragés à rayer le nom de Notre-Seigneur de leur constitution : après l'Espagne, la Colombie, certains cantons suisses, ce fut le tour de l'Italie. La doctrine condamnée de Lamennais a été reprise par Paul VI dans le message aux gouvernants : « *Que demande-telle de vous, cette Église... aujourd'hui ? Elle vous l'a dit dans un des textes majeurs de ce Concile : elle ne vous demande que la liberté.* »

Un visage double

Le père Congar disait de Paul VI qu'il parlait à droite et agissait à gauche. **Monseigneur Lefebvre**, citant **le Cardinal Daniélou**, donnait la véritable raison de cette attitude : Paul VI était un libéral, et donc un incohérent, un homme qui affirme des principes et qui fait le contraire. « *Parce que ce pape-là est comme un fruit du libéralisme, toute sa vie a été imprégnée par l'influence des hommes qui l'entouraient ou qu'il a pris pour maîtres et qui étaient libéraux.* »

Cette contradiction faisait de Paul VI un pape triste. Le jeu de mot courait en Italie : Paul VI (Paulo sesto) est un « *Paolo mesto* » (Paul triste). Tout autre est la tristesse des saints. Dans le Journal de son âme, Jean XXIII, qui avait rencontré **saint Pie X** et qui avait remarqué ce voile de tristesse dans les yeux du Pontife, disait ne pas croire en sa sainteté. Pourtant cette souffrance venait directement de la charité. Nulle incohérence n'existait entre les paroles et la vie de saint Pie X ! Au contraire l'âme de Paul VI était anxieuse et paradoxale. Nostalgique de la grandeur de l'Église il a néanmoins participé activement à sa destruction. Était-ce le serment fait lors de son couronnement qui lui revenait à l'esprit quelquefois et qui le tourmentait : « *Si je devais trahir la Tradition reçue de mes prédécesseurs, Dieu ne sera pas un juge miséricordieux au Jugement dernier* » ?

Abbé Thierry Gaudray, prêtre de la **Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X**

Sources : **Le Sainte Anne n° 306** d'octobre 2018

Notes de bas de page

1. À côté de la messe dite de saint Pie V, déjà qualifiée de « *rite extraordinaire* », il y aura celle de « *saint Paul VI* ».[↔]
2. **Chiron**, *Paul VI, le pape écartelé* p. 247 édition Perrin.[↔]
3. **Giorgio Montini**, « *Mon oncle, le pape* ».[↔]
4. Chiron, *Paul VI, le pape écartelé* p. 153.[↔]
5. **Roberto de Mattei**, « *Il Concilio Vaticano II* » p. 113.[↔]
6. **Jean Guittou** « *Paul VI secret* » p. 168.[↔]
7. Lettre du père Calmel du 4 juillet 1970 cité par le père Jean-Dominique dans « *Le père Roger-Thomas Calmel* » p. 461.[↔]
8. 3 septembre 1965 (le Concile sera clôturé le 8 décembre 1965).[↔]
9. La première constitution conciliaire était sur la liturgie et elle portait déjà ses fruits.[↔]
10. Vers la fin de son pontificat, alors que les évêques du monde jugeaient de haut ses encycliques, il exaltait « *l'extrême unanimité de toute l'Église avec son pasteur suprême et de tous avec leur propre évêque* » (Allocution du 23 juin 1975).[↔]
11. Parlant des abus liturgiques, le **cardinal Gut**, préfet de la Congrégation pour le culte divin, remarquait : « *Beaucoup de prêtres ont fait ce qui leur plaisait. Ils se sont imposés. Les initiatives prises sans autorisation, on ne pouvait plus, bien souvent, les arrêter. Dans sa grande bonté et sa sagesse, le Saint-Père a alors cédé, souvent contre son gré* » D.C. n°1551 cité dans *Iota Unum* n°69.[↔]
12. Lettre du 17 janvier 1969 citée par le père Jean-Dominique dans *Le père Roger-Thomas Calmel* p. 365.[↔]
13. *Discours au Sacré Collège* le 22 juin 1972, cité dans *Iota Unum* n°65.[↔]
14. Même dans son exhortation apostolique *Paterna cum benevolentia* du 8 décembre 1974, où il revendique son autorité et s'insurge contre la désobéissance, il le fait sous mode d'avertissement mais sans condamner.[↔]
15. **Lettre de Paul VI à Monseigneur Lefebvre écrite le 29 juin 1975**. Même le cardinal Villot lui avait conseillé de ne pas écrire une chose pareille !.[↔]
16. Au Cardinal G. Colombo, archevêque de Milan.[↔]
17. Cité par exemple dans *Iota Unum* n°7.[↔]
18. Le pape ayant obligé tous les instituts religieux (même les Chartreux qui n'avaient jamais eu besoin de réforme) à récrire leurs constitutions et leurs règles.[↔]
19. Cité dans « *Histoire de la messe interdite* » par **Jean Madiran** p. 30.[↔]
20. *Discours de Paul VI* (19 novembre 1969) sur le nouveau rite de la messe, cité dans « *Histoire de la messe interdite* » par Jean Madiran p. 34.[↔]
21. *Lettre au clergé séculier et régulier du diocèse de Rome* de 10 février 1978.[↔]
22. Instruction du 29 mai 1969 de la Sacrée Congrégation pour le culte divin.[↔]
23. Chiron, *Paul VI, le pape écartelé* p. 296.[↔]
24. « *C'est l'obligation d'évangéliser. C'est le mandat missionnaire. C'est le devoir d'apostolat* » ; encyclique **Ecclesiam Suam** du 6 août 1964.[↔]
25. Déjà quand il était substitut à la Secrétairerie d'État, en mars 1949, il reçut **Roger Schutz** et **Max Thurian**, de la communauté protestante de Taizé, et laissa envisager que l'Église catholique pourrait participer au Conseil œcuménique des Église (ce qu'un monitum du Saint-Office avait précisément et formellement écarté l'année précédente), et qu'Elle devrait reconnaître les torts de ses membres dans l'histoire et aujourd'hui. Cf. Chiron, *Paul VI, le pape écartelé* p.134.[↔]
26. Le premier de ces voyages internationaux auxquels les papes conciliaires nous ont maintenant habitués.[↔]
27. Chiron, *Paul VI, le pape écartelé* p. 217.[↔]

28. Par le mot « Église », on signifie alors les diocèses gouvernés par un évêque mais en dépendance du pape.[↔]
29. « *Reconnaissez-lui au moins ce mérite, vous, humanistes modernes, qui renoncez à la transcendance des choses suprêmes, et sachez reconnaître notre nouvel humanisme : nous aussi, nous plus que quiconque, nous avons le culte de l'homme.* » Discours de clôture du concile Vatican II, le 7 décembre 1965.[↔]
30. **Fideliter N°243** de mai-juin 2018.[↔]
31. Dès 1976 Paul VI préparait le traité conclu seulement en 1984 et qui abrogeait l'article qui spécifiait que la religion catholique était la seule religion de l'État.[↔]
32. *Messages du Concile* du 8 déc. 1965.[↔]
33. Mgr Lefebvre faisait le même constat : « *Tantôt traditionaliste, au moins dans les paroles, et puis ensuite, dans les actes, faisant des choses complètement opposées, ne condamnant pas tout ce qui devrait être condamné et condamnant au contraire ce qui ne devrait pas être condamné.* » (Conférence spirituelle aux séminaristes le 18 mars 1977).[↔]
34. « **Il l'ont découronné** », ch.31, p. 224.[↔]
35. Chiron, *Paul VI, le pape écartelé* p. 10[↔]
36. Serment multiséculaire fait au cours du couronnement papal.[↔]